



## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

DPE 6.A 110908 ATANASIU / 1 établi en un exemplaire original le 13/09/2011

|                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>N° : 110908 ATANASIU / 1<br/>Valable jusqu'au : 12/09/2021<br/>Type de bâtiment : Appartement T3 n°2<br/>Tranche de réglementation thermique concernée : &lt; 1948<br/>Surface habitable chauffée : 64 m²<br/>Adresse : 7 rue des Saint Pères<br/>17000 LA ROCHELLE</p> | <p>Date : 13/09/2011<br/>Diagnosticteur : <b>Grégoire MONNETREAU</b><br/>Certifié(e) par : SGS le 05/10/2007<br/>Aunis Diagnostics et Expertises Immobilières ADEXI - LA ROCHELLE</p> <p>Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été vérifiées par SGS 191, avenue Aristide Briand 94237 CACHAN CEDEX. Le N° du certificat est CDP - IMM00376 délivré le 05/10/2007 et expirant le 04/10/2012.</p> |
| <p><b>Propriétaire :</b><br/>Nom : M. ATANASIU<br/>Adresse : 46 rue A Drillard<br/>86000 POITIERS</p>                                                                                                                                                                      | <p><b>Propriété des installations communes (s'il y a lieu) :</b><br/>Nom :<br/>Adresse :<br/>22 Rue des Vignes<br/>17000 LA ROCHELLE<br/>Tél. 05 46 50 40 57</p>                                                                                                                                                                                                                                                                   |

### Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 15C, estimé au logement, prix des énergies indexés au 15/08/2010

|                                                        | Consommations en énergies finales                                | Consommations en énergie primaire     | Frais annuels d'énergie (TTC) |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
|                                                        | détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>             | détail par usage en kWh <sub>EP</sub> |                               |
| <b>Chauffage</b>                                       | Elec. : 5580 kWh <sub>EF</sub>                                   | 14395 kWh <sub>EP</sub>               | 588 €                         |
| <b>Eau chaude sanitaire</b>                            | Elec. : 1906 kWh <sub>EF</sub>                                   | 4916 kWh <sub>EP</sub>                | 149 €                         |
| <b>Refroidissement</b>                                 | -                                                                | -                                     | -                             |
| <b>Abonnements</b>                                     | -                                                                | -                                     | 120 €                         |
| <b>CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b> | Elec. : 7485 kWh <sub>EF</sub><br>Total : 7485 kWh <sub>EF</sub> | 19312 kWh <sub>EP</sub>               | 858 €                         |

| Consommations énergétiques (en énergie primaire)                                                                                                                                                                                              | Émissions de gaz à effet de serre (GES)                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement                                                                                                                                                                 | Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement                                                                                                                                                               |
| Consommation conventionnelle : 301,7 kWh <sub>EP</sub> /m².an                                                                                                                                                                                 | Estimation des émissions : 16,9 kgCO <sub>2</sub> /m².an                                                                                                                                                                                    |
| sur la base d'estimations à l'immeuble/au logement* pour le logement/pour un logement représentatif*                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                             |
| <p><b>Logement économe</b></p> <p>≤ 50 <b>A</b></p> <p>51 à 90 <b>B</b></p> <p>91 à 150 <b>C</b></p> <p>151 à 230 <b>D</b></p> <p>231 à 330 <b>E</b></p> <p>331 à 450 <b>F</b></p> <p>&gt; 450 <b>G</b></p> <p><b>Logement énergivore</b></p> | <p><b>Faible émission de GES</b></p> <p>≤ 5 <b>A</b></p> <p>6 à 10 <b>B</b></p> <p>11 à 20 <b>C</b></p> <p>21 à 35 <b>D</b></p> <p>36 à 55 <b>E</b></p> <p>56 à 80 <b>F</b></p> <p>&gt; 80 <b>G</b></p> <p><b>Forte émission de GES</b></p> |
| <p>Logement</p> <p><b>301,7</b><br/>kWh ep/m².an</p>                                                                                                                                                                                          | <p>Logement</p> <p><b>16,9</b><br/>kg éqco2/m².an</p>                                                                                                                                                                                       |

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

**Descriptif du logement et de ses équipements**

| Logement                                                                                                                            | Chauffage                                                                   | Eau chaude sanitaire                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Murs :<br>Pierre de taille isolé(s) par l'intérieur                                                                                 | Système :<br>Chauffage électrique                                           | Système :<br>Chauffe-eau électrique de - de 5 ans |
| Toiture :<br>Combles aménagés sous rampants isolé(s)                                                                                | Emetteurs :<br>Panneaux rayonnant électriques ou radiateurs électriques NFC |                                                   |
| Menuiseries :<br>Fenêtres double vitrage sans volet<br>-menuiserie métal<br>Fenêtres double vitrage avec volets<br>-menuiserie bois |                                                                             |                                                   |
| Plancher bas : Dalle béton isolé(s) sur local non chauffé (poubelles, vélo, ...)                                                    |                                                                             |                                                   |
| <b>Energies renouvelables</b>                                                                                                       | Quantité d'énergie d'origine renouvelable                                   | 0 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an           |
| Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : aucun                                                            |                                                                             |                                                   |

**Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer le futur locataire ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Consommation conventionnelle**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

**Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

**Constitution des étiquettes**

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue

éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

**Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

**Usages recensés**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

**Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

**Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

## **CONSEILS POUR UN BON USAGE**

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### **Chauffage**

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de

nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

**RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques travaux d'amélioration visant à réduire les consommations d'énergie du lot loué.

---

| Mesures d'amélioration | Commentaires |
|------------------------|--------------|
|------------------------|--------------|

---

Néant

---

**COMMENTAIRES :**

Les crédits d'impôts ne sont pas pris en compte dans la méthode de calcul.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Pour plus d'informations : [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**